



## PREMIÈRE VICTOIRE POUR LES PERSONNELS CIVILS DE GENDARMERIE

Les personnels civils de gendarmerie, mis à disposition du SGAMI dans les CSAG, ainsi que ceux placés pour emploi au SGAMI, ont un traitement différencié des militaires (*ces derniers bénéficient notamment de 2 jours annuels d'ASA gendarmerie*).



Devant cette injustice, la CGT SGAMI-Sud est intervenue sur ce sujet pour entrer en négociation dès l'arrivée de ces collègues dans nos structures.

### **La CGT SGAMI-Sud vient d'obtenir la conservation d'un jour sur les deux initialement supprimés !**

Certes, la CGT aurait apprécié de conserver la totalité des jours afin de permettre à l'ensemble du personnel de participer aux respects des traditions des gendarmes. Mais notre administration souhaitait supprimer tous les jours.

Ce jour sera attribué sous forme d'autorisation d'absence, et devra être demandé par l'agent concerné au cours de l'année. Une communication officielle va être envoyée très prochainement à nos directions.

Comme la CGT le dit souvent il n'y a pas de petites victoires, espérons que les autres revendications que nous portons pour vous puissent obtenir encore une meilleure issue !!!

***Camarades, soyez-en sûrs, les luttes sont utiles et nous avons besoin de vous tous pour être encore plus forts !***